



DEPARTMENT OF THE ARMY
HEADQUARTERS, 80TH AREA SUPPORT GROUP (NSSG)
Unit 21419
APO AE 09708

REPLY TO
ATTENTION OF

AERSH-AA-FAP (608-18a)

Directive # 045-01, 80th ASG (NSSG)
15 Octobre 2001

MEMORANDUM POUR VOIR DISTRIBUTION

OBJET: Violence au sein de la Famille

1. Ce commandement s'est engagé à atteindre un environnement sûr pour ses soldats et leurs familles. La violence au sein de la famille, sous forme d'abus du conjoint et des enfants, nous éloigne de cet objectif en particulier, et de notre disponibilité en général. Nous nous partageons des responsabilités bien spécifiques dans notre façon de traiter la violence au sein de la famille, ce que cette lettre vise à réitérer.
2. Le but même du Family Advocacy Program (FAP) est d'améliorer notre disponibilité et notre maintien. Les quatre piliers qui nous supportent pour atteindre cet objectif sont la prévention, l'éducation, le bien-être et le traitement par le biais de programmes conçus pour enrayer la violence au sein des familles. Pour les soldats impliqués dans ce genre de problèmes, il est critique que le traitement soit immédiat, ininterrompu et complet. Jusqu'à ce que le traitement obligatoire d'un soldat soit terminé, son lieu de travail se réduira à ses rendez-vous tels qu'établis par l'horaire.
3. Un facteur très important est la compréhension des programmes conçus pour la prévention et le traitement tels que prévus par le Règlement de l'Armée (Army Regulation) 608-18, daté du 1^{er} septembre 1995. Ce règlement insiste sur la nécessité d'un briefing obligatoire pour les commandants, le command sergent major et les 1ers sergents au sujet du FAP, et d'une formation annuelle pour toutes les unités. Contactez Mme Rosa B. Vaughn, directrice du programme FAP au DSN 423-5263 ou le coordinateur d'information et de rendez-vous d'ACS au DSN 423-5324 pour mettre ces briefings à l'agenda.
4. Il est tout aussi important que le commandement soit représenté aux réunions du Case Review Committee (CRC, Comité de Révision des Cas), afin de fournir de l'information du point de vue de l'unité, et pour être au courant des recommandations en matière de traitement.
5. Commandants: cela doit commencer à votre niveau. J'apporte mon soutien le plus complet au FAP et j'attends de vous que vous en fassiez de même. Nous sommes tous responsables d'assurer un rôle actif dans la prévention et dans la disparition de la violence au sein des familles et de fournir aux soldats et à leurs familles l'aide dont ils ont besoin. Vous savez ce que vous avez à faire, mettez-le en pratique. «Il n'y a aucune place pour la violence domestique dans la famille de l'Armée».

TIMOTHY J. QUINN
COL, MI
Commanding

DISTRIBUTION:
B

*Cette directive remplace la Directive du 80th ASG 045-00, datée du 30 Octobre 2000.
Cette directive est disponible sur le site <http://www.80asg.army.mil/Staff/policies.htm>.*